

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 63/05

MDE 22/001/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**QATAR**

**Hamda Fahad Jassem Al Thani (f), 28 ans**

Londres, le 15 mars 2005

Hamda Fahad Jassem Al Thani, membre de la famille au pouvoir dans l'État du Qatar, est retenue de force à son domicile familial à Doha, la capitale. Cette femme a été détenue par les forces de sécurité pendant un an, avant d'être confinée au domicile familial du fait, semble-t-il, que son père désapprouvait son mariage. Elle aurait été battue par des membres de sa famille et est totalement coupée du monde extérieur. Amnesty International est préoccupée par sa sécurité.

Hamda Fahad Jassem Al Thani a épousé Sayed Mohammed Sayed Saleh, un ressortissant égyptien, le 5 novembre 2002, en Égypte. Neuf jours plus tard, elle aurait été droguée puis enlevée par des membres des forces de sécurité qatariennes, qui l'ont ramenée au Qatar. Selon certaines informations, elle a été maintenue en détention secrète dans le quartier al Selyea de Doha pendant cinq mois, avant d'être transférée, en avril 2003, dans les locaux de la Direction de la sûreté spéciale, à Doha, où elle a été retenue captive jusqu'à novembre 2003. Les forces de sécurité l'auraient alors remise entre les mains de sa famille, qui la retient contre son gré au domicile familial depuis lors. Elle serait enfermée dans une pièce sans autorisation de consulter un avocat ou un docteur ni de recevoir des visites. Certaines sources indiquent que sa famille l'a battue à plusieurs reprises.

Amnesty International a porté le cas de Hamda Fahad Jassem Al Thani à l'attention des autorités qatariennes le 3 septembre 2004. Le 22 février 2005, l'organisation a écrit à l'émir du Qatar, chef de l'État et cousin de Hamda Fahad Jassem Al Thani, et lui a fait part de la profonde inquiétude que lui inspirait le maintien en détention de la jeune femme. À ce jour, elle n'a reçu aucune réponse. Le mari de Hamda Fahad Jassem Al Thani aurait fait de nombreuses démarches auprès des autorités du Qatar, notamment auprès du Conseil suprême des Affaires familiales, une institution chargée de la condition féminine, afin d'attirer leur attention sur le cas de son épouse, mais il n'a obtenu aucune réponse. Amnesty International est préoccupée par l'attitude du père de Hamda Fahad Jassem Al Thani, qui a joué de son pouvoir et de son influence pour s'assurer la complicité des forces de sécurité concernant le placement en détention de sa fille, et qui n'est pas intervenu à la suite de l'appel lancé par l'organisation aux autorités qatariennes.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Hamda Fahad Jassem Al Thani peut se prévaloir du droit à la liberté et à la sûreté de sa personne (article 3) et du droit de ne pas être arbitrairement arrêtée ou détenue (article 9). En outre, l'article 16 dispose qu'à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier. En tant que membre de l'Organisation des Nations unies, le Qatar est tenu, aux termes de la Charte des Nations unies, de promouvoir le respect des droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Hamda Fahad Jassem Al Thani, qui est retenue contre son gré à son domicile familial à Doha, sans être autorisée à consulter un avocat ou un médecin, ou à recevoir des visites ;

– exhortez les autorités à intervenir sans délai pour qu'il soit mis fin à la détention de Hamda Fahad Jassem Al Thani et aux mauvais traitements que lui fait subir sa famille, avec la complicité de membres des forces de sécurité, et demandez-leur de garantir la sécurité future de cette femme ;

– appelez les autorités à faire la lumière sur les informations indiquant que les forces de sécurité qatariennes ont enlevé cette jeune femme et l'ont maintenue en détention avant de la remettre à sa famille ;

– priez-les de veiller à ce que Hamda Fahad Jassem Al Thani puisse exercer son droit de demander justice et de contester sa détention forcée devant une instance judiciaire du Qatar ;

– engagez le Qatar à respecter les obligations qui lui incombent en tant que membre des Nations unies, en protégeant Hamda Fahad Jassem Al Thani et en lui permettant d'exercer son droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, ainsi que son droit de ne pas être détenue arbitrairement.

**APPELS À :**

**Chef de l'État (Émir du Qatar) :**

His Highness Sheikh Hamad bin Khalifa al Thani  
Amir of the State of Qatar  
PO Box 923  
Doha, Qatar

**Fax :** +974 436 12 12 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Your Highness, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

**Premier ministre et ministre de l'Intérieur :**

His Highness Shaikh Abdullah bin Khalifa Al-Thani  
Prime Minister and Minister of Interior  
PO Box 115, Doha  
Qatar

**Fax :** +974 432 7734/ 432 3339 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Your Highness, / Excellence,*

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères :**

His Excellency Shaikh Hamad bin Jassem bin Jabr al-Thani  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 250, Doha, Qatar

**Fax :** +974 438 3745/ 429 454 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

**Ministre de la Justice :**

His Excellency Hassan bin Abdullah Al-Ghanem  
Minister of Justice  
PO Box 917, Doha  
Qatar

**Fax :** +974 483 28 68

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Qatar dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 AVRIL 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*